

Délibération n°DEL-19-0122

**Commune de Toulouse - Quartier Mirail - Université : approbation
du bilan de la concertation préalable sur le projet de
renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme
National de Renouvellement Urbain**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi quatorze février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à L'ARIA - rue du 11 novembre 1918 - Cornebarrieu.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	102
Procurations :	31
Date de convocation :	08 février 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND,

	Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Gérard ANDRE	Claude RAYNAL
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Sophie LAMANT
M. Bernard LOUMAGNE	Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
M. Michel ALVINERIE	Joël CARREIRAS
M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
Mme Aline FOLTRAN	Elisabeth MAALEM
M. Bernard SANCE	Régis GODEC
Mme Nathalie SIMON-LABRIC	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Patrice RODRIGUES
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Bertrand SERP
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Henri DE LAGOUTINE
M. Marc DEL BORRELLO	Francis GRASS
Mme Dominique FAURE	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Laurence ARRIBAGE
M. Jean-Jacques BOLZAN	Pascale LABORDE
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Emilion ESNAULT
M. Frédéric BRASILES	Daniel ROUGE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
Mme Florie LACROIX	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Christine ESCOULAN
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
Mme Dorothee NAON	Ghislaine DELMOND
Mme Gisèle VERNIOL	François BRIANCON
M. Jacques TOMASI	Isabelle HARDY
Mme Martine BERGES	Dominique COQUART

Conseillers excusés

Toulouse	M. Aviv ZONABEND
----------	------------------

Délibération n° DEL-19-0122**Commune de Toulouse - Quartier Mirail - Université : approbation
du bilan de la concertation préalable sur le projet de
renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme
National de Renouvellement Urbain****Exposé**

En 2014, faisant suite à la promulgation de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la nouvelle géographie prioritaire a classé 16 quartiers de la métropole toulousaine en quartier prioritaire de la ville, dont le quartier de Mirail Université, inclus dans le QPV du Grand Mirail, et pouvant faire l'objet d'un nouveau projet de renouvellement urbain d'intérêt national (PRIN) conventionné avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

Toulouse Métropole a alors pris l'engagement, la même année, de porter un programme de renouvellement urbain sur le quartier de Mirail Université, limitrophe du quartier de la Reynerie, mais nécessitant la définition d'un projet spécifique au regard de ses composantes sociales et urbaines. Le quartier a ainsi fait l'objet d'un diagnostic urbain conduit en 2016 et 2017 par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse Aire Métropolitaine (AUAT).

C'est suite à ce diagnostic, et sur la base des enjeux identifiés, que Toulouse Métropole a conduit avec l'AUAT les études d'élaboration d'un schéma directeur du projet de renouvellement urbain. Ce projet fera l'objet du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Par délibération du 15 février 2018, le Conseil de la Métropole a décidé d'organiser une concertation avec les habitants, les associations et les autres personnes concernées, préalable à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, et d'arrêter ses modalités en conformité avec les dispositions des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette délibération rappelait les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain, à savoir :

- Redonner de l'attractivité au territoire ;
- Clarifier la vocation des espaces et organiser des polarités équilibrées ;
- Désenclaver le quartier ;
- Redynamiser la vie de quartier.

Toulouse Métropole a fixé dans cette délibération les modalités de la concertation avec le public suivantes :

- La parution d'un avis dans la presse et l'affichage annonçant l'ouverture et les modalités de la concertation ;
- La mise à disposition d'un dossier de concertation, au siège de Toulouse Métropole et dans la Mairie de Quartier Reynerie, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations ;
- L'organisation d'au moins un atelier de concertation en y associant l'ensemble des partenaires du projet ;
- Tout autre moyen jugé utile par Monsieur le Président de Toulouse Métropole (outils numériques, plaquettes de présentation...) au bon déroulé de la concertation.

La concertation s'est déroulée entre le 26 mars et le 28 octobre 2018. Il convient de noter que cette concertation s'est déroulée en deux temps successifs, le dossier de concertation initial décrivant les axes fondamentaux du projet urbain ayant été enrichi de pages présentant en détail un projet de renouvellement urbain plus avancé.

Les modalités précises de ces deux étapes de concertation sont les suivantes :

- Parution d'un avis de concertation dans la presse au mois de mars 2018 ;
- Parution d'un avis de concertation dans la presse en août 2018 ;
- Affichages de ces avis au siège de Toulouse Métropole et à la Mairie de quartier Reynerie-Mirail Université ;
- Une page interactive et registre dématérialisé sur le site internet de Toulouse Métropole ;
- La mise à disposition d'un dossier de concertation et de registres papiers en Mairie de quartier Reynerie-Mirail Université et au siège de Toulouse Métropole ;
- Un atelier de concertation organisé le 9 avril 2018 à la salle polyvalente de Mirail Université ;
- Une journée de permanence organisée le 11 avril 2018 à la salle polyvalente de Mirail Université ;
- Une soirée d'échange avec des adolescents fréquentant l'Accueil Jeunes de Mirail Université, le 23 mai 2018 ;
- Une réunion publique organisée le 24 septembre 2018 à la salle polyvalente de Mirail Université .

A l'issue de cette période de concertation, il convient d'en approuver le bilan, sur la base du rapport détaillé joint en annexe à la présente délibération. La collectivité poursuivra la concertation à chaque étape de la mise en œuvre du projet.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du vendredi 11 janvier 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'arrêter le bilan de la concertation du public qui s'est déroulée du 26 mars 2018 au 28 octobre 2018, tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents et actes qui seraient la suite et la conséquence de la présente délibération

Résultat du vote :

Pour	113
Contre	0
Abstentions	20 (Mmes HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LEPINEUX, LACAZE, COHEN, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 21/02/2019

Reçue à la Préfecture le 21/02/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait conforme,
 Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE AU PROJET
DE RENOUVELLEMENT URBAIN MIRAIL UNIVERSITE**

Commune de Toulouse

26 mars 2018 – 28 octobre 2018

SOMMAIRE

A – Contexte.....	3
B – Objectifs de la concertation et du projet urbain	3
C – Modalités de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain de Mirail Université.....	3
D - Synthèse des contributions recueillies et réponses de Toulouse Métropole	4
1. Voirie et désenclavement	5
2. Redéploiement des équipements publics.....	6
3. Polarités, commerces et activités	7
4. Habitat.....	8
5. Espaces publics et paysages.....	8
6. Stationnement	9
E – Synthèse globale	10
F - Annexes	10

A – Contexte

En 2014, faisant suite à la promulgation de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la nouvelle géographie prioritaire a classé 16 quartiers de la métropole toulousaine en quartier prioritaire de la ville, dont le quartier de Mirail Université, inclus dans le QPV du Grand Mirail, et pouvant faire l'objet d'un nouveau projet de renouvellement urbain d'intérêt national (PRIN) conventionné avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

Toulouse Métropole a alors pris l'engagement, la même année, de porter un programme de renouvellement urbain sur le quartier de Mirail Université, limitrophe du quartier de la Reynerie, mais nécessitant la définition d'un projet spécifique au regard de ses composantes sociales et urbaines.

Le quartier a par conséquent fait l'objet d'un diagnostic urbain conduit en 2016 et 2017 par l'Agence d'Urbanisme de Toulouse Aire Métropolitaine (AUAT). C'est suite à ce diagnostic et sur la base des enjeux qu'il identifie que Toulouse Métropole a conduit avec l'AUAT les études d'élaboration d'un schéma directeur du projet de renouvellement urbain.

Ce projet fera l'objet du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

B – Objectifs de la concertation et du projet urbain

Par délibération du 15 février 2018 (DEL 18-0163), le Conseil de la métropole a décidé d'organiser une concertation avec les habitants, les associations et les autres personnes concernées, préalable à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

Cette concertation avait pour objectif d'informer les habitants sur la démarche de renouvellement urbain, de partager les objectifs du projet avec eux et de co-construire le programme.

La délibération du 15 février 2018 rappelait les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain, à savoir :

- Redonner de l'attractivité au territoire ;
- Clarifier la vocation des espaces et organiser des polarités équilibrées ;
- Désenclaver le quartier ;
- Redynamiser la vie de quartier.

C – Modalités de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain de Mirail Université

La concertation préalable au PRU Mirail Université s'est déroulée du 26 mars au 28 octobre 2018. Afin d'associer les habitants et acteurs du quartier durant toute la durée de l'élaboration du projet, cette concertation a fait l'objet de deux temps d'animation, annoncés dès le démarrage de la concertation.

Chacune de ces étapes a fait l'objet d'un avis de concertation distinct afin d'informer les habitants des modalités de la concertation. Ces avis ont été affichés au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie de quartier Reynerie-Mirail Université, et ont été transmis par courrier à tous les habitants du quartier et de sa périphérie directe (Est du quartier des Pradettes).

Le dossier support de la concertation a été enrichi de pages supplémentaires en août 2018, permettant à toutes les personnes intéressées de consulter les éléments soumis à la première étape de concertation tout en prenant connaissance des nouveaux éléments.

- Etape 1 : 26 mars 2018 – 19 août 2018 – les grands axes du projet de renouvellement urbain

Conformément à l'avis d'ouverture de la concertation préalable (cf. annexes), la première étape de concertation préalable au projet de renouvellement urbain Mirail Université a été organisée selon les modalités suivantes :

- L'organisation d'un atelier de concertation, lundi 9 avril 2018 à 18h30 à la salle polyvalente de Mirail Université, 14 Chemin du Mirail à Toulouse
- La tenue d'une permanence à la salle polyvalente de Mirail Université, le mercredi 11 avril 2018 de 11h à 17h30
- Un dossier de concertation papier et registre mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse, et à la Mairie de quartier Reynerie – Mirail Université, 5 rue de Kiev à Toulouse.
- Un dossier de concertation téléchargeable et un registre numérique visant à recueillir les observations du public disponible sur la plateforme Je Participe accessible depuis le site web de Toulouse Métropole : <http://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/concertations>

Une soirée d'échange avec les adolescents du quartier a également été organisée à l'Accueil Jeunes de Mirail Université le 23 mai 2018.

Dix contributions ont été enregistrées sur le registre dématérialisé entre le 26 mars 2018 et le 19 août 2018. A noter que trois contributions supplémentaires ont été modérées par Toulouse Métropole car elles ne respectaient pas la charte d'utilisation du registre (contribution hors sujet ou divulguant des données personnelles).

- Etape 2 : 20 août 2018 – 28 octobre 2018 – le projet de renouvellement urbain

Conformément à l'avis d'ouverture de la concertation préalable (cf. annexes), la seconde étape de concertation préalable au projet de renouvellement urbain Mirail Université a été organisée selon les modalités suivantes :

- La tenue d'une réunion publique de présentation du projet de renouvellement urbain Mirail Université, le lundi 24 septembre 2018 à 18h30 à la salle polyvalente de Mirail Université, 14 Chemin du Mirail à Toulouse.
- Un dossier de concertation mis à jour à partir du 20 août 2018 et mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse, et à la Mairie de quartier Reynerie, 5 rue de Kiev à Toulouse. Un registre visant à recueillir les observations du public était disponible au format papier dans ces 2 lieux de concertation.
- Un registre numérique visant à recueillir les observations du public sera disponible sur la plateforme Je Participe accessible depuis le site web de Toulouse Métropole : <http://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/concertations>. Le dossier de concertation mis à jour y était également téléchargeable à partir du 20 août 2018.

Vingt-neuf contributions ont été enregistrées sur le registre dématérialisé entre le 20 août 2018 et le 28 octobre 2018. A noter que deux contributions ont été modérées par Toulouse Métropole car elles ne respectaient pas la charte d'utilisation du registre (insultes). Une contribution a été déposée dans le registre de la Mairie de quartier.

Aucune contribution n'a été inscrite dans le registre déposé au siège de Toulouse Métropole.

D - Synthèse des contributions recueillies et réponses de Toulouse Métropole

La concertation préalable au projet de renouvellement urbain de Mirail Université a permis d'aborder des sujets variés avec les participants ; les échanges sont ici synthétisés par thématique.

Les observations recueillies lors de la première étape de concertation ont permis d'alimenter le projet de renouvellement urbain plus avancé présenté dans la deuxième étape de concertation réglementaire. Il convient de souligner que cette étape de concertation a permis de recueillir des observations sur des thématiques variées.

La deuxième étape de concertation s'est basée sur un dossier de concertation enrichi par l'ajout de pages présentant le plan directeur du projet urbain et sa déclinaison en planches thématiques. Cette étape de concertation a été marquée par la polarisation des débats autour de quelques points.

1. Voirie et désenclavement

Synthèse des observations recueillies lors de la première étape de concertation (26 mars – 19 août 2018)

Sur les travaux de voirie envisagés à l'intérieur du quartier : aucune opposition au projet n'a été exprimée par les habitants. Toutefois, plusieurs contributions ont alerté sur le besoin d'installation de poubelles dans le quartier et sur son entretien, de manière plus générale.

Sur les circulations piétonnes : les habitants se sont positionnés favorablement aux aménagements proposés, notamment en ce qui concerne la fermeture des trémies internes au quartier.

Sur les circulations cycles : les habitants invitent au développement des déplacements vélo dans le quartier et à de meilleures connexions avec d'autres quartiers de Toulouse.

Sur la fermeture de la contre-allée Sud : cette fermeture a pu inquiéter les habitants des lotissements situés au Sud du quartier. Toutefois, l'échange sur le projet de voie piétons-cycles a semblé répondre à leurs questionnements.

Sur les aménagements de l'avenue Bazerque :

- Un consensus se dégage sur le besoin de sécuriser la traversée au niveau des commerces et des ronds-points ;
- La création d'un carrefour ou d'un giratoire au Sud du quartier fait l'objet de perceptions différentes : certains habitants considèrent que ce carrefour permettra de désenclaver le quartier ; d'autres s'inquiètent d'un risque de contournement du boulevard par les automobilistes en heure de pointe qui pourraient venir embouteiller le quartier.
- Sur le déplacement des arrêts de bus de la Cépière afin de sécuriser les accès : les habitants sont favorables à ce que des solutions soient trouvées pour réduire le sentiment d'insécurité généré par ce secteur, notamment pour les collégiens.

Enfin, les habitants invitent au développement des transports en commun, et notamment à l'augmentation de la fréquence du bus n°14.

Synthèse des observations recueillies lors de la deuxième étape de concertation (20 août 2018 – 28 octobre 2018)

Les habitants du lotissement de la Coulée Verte ont formulé plusieurs demandes et propositions, axées principalement sur des questions ayant trait à la voirie. Parmi les demandes relevant du projet de renouvellement urbain figurent l'aménagement d'un accès direct à l'avenue Tabar depuis la rue Maillol en compensation de la fermeture de la contre-allée et la végétalisation de la nouvelle voie de déplacements doux.

Par ailleurs, des habitants (dont les résidents du lotissement Lou Prat) ont fait connaître leur opposition à la mise à double-sens de la section Nord du Chemin du Mirail, rappelant que cette voie a par le passé été mise à sens unique pour des raisons de sécurité (vitesse excessive) et soulignant leur inquiétude quant au risque de contournement de l'avenue Bazerque par l'intérieur du quartier.

→ Réponses de Toulouse Métropole

Le désenclavement du quartier sera favorisé par la création d'un giratoire au niveau de la rue Alex Coutet facilitant la liaison vers les Pradettes et créant une entrée de quartier lisible par le Sud. Cette création nécessite la conversion de la contre-allée Sud en voie modes doux après l'entrée du lotissement de la coulée verte.

Afin de ne pas générer de situation d'enclavement ou de mise à l'écart du lotissement de la Coulée Verte, une connexion de la rue Marsan à l'avenue de Tabar a été ajoutée au projet de renouvellement urbain. Cette ouverture viaire et son positionnement précis fera l'objet d'études techniques.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de la voie verte reliant le lotissement au futur giratoire créé au niveau des Castalides fera l'objet d'une concertation spécifique afin de définir avec les habitants le détail des aménagements.

Pour des raisons de sécurité, l'ensemble du quartier passera en zone 30, y compris le lotissement de la Coulée Verte.

De plus, le projet de mise à double sens du Chemin du Mirail sur l'ensemble de son linéaire a été abandonnée au profit d'une mise à double sens entre la rue Aristide Maillol et la future ouverture de l'impasse des Vergers, face au collège Vauquelin. Cette solution intermédiaire permet d'améliorer la circulation dans le secteur Vergers, sans pour autant créer d'accès direct au rond-point de la Cépière, délicat techniquement et potentiellement générateur de nuisances pour les riverains.

La contrainte de vitesse (zone 30), les aménagements associés et l'abandon de la mise à double-sens réduisent très fortement le risque de contournement de l'avenue Bazerque relevé par les habitants lors de la concertation.

Les traversées de l'avenue Bazerque seront retravaillées pour être plus lisibles et sécurisées.

Enfin, les études techniques se poursuivront pour sécuriser les arrêts de bus et les circulations piétonnes à proximité de la Cépière.

2. Redéploiement des équipements publics

Synthèse des observations recueillies lors de la première étape de concertation (26 mars – 19 août 2018)

Le positionnement d'un équipement public en cœur de quartier a suscité lors de la première étape de concertation des inquiétudes de certains d'entre eux (riverains, enfants de la résidence des Vergers habitués à l'hyper proximité des équipements publics concentrés dans le Nord du quartier).

Toutefois, d'autres habitants approuvent la proposition de constituer une centralité de quartier structurée autour d'un équipement public neuf et animant.

De manière plus générale, les plus jeunes ont souligné l'importance des équipements de proximité et des activités qui leur seront proposées.

Des habitants souhaitent que l'école des Vergers soit agrandie.

Synthèse des observations recueillies lors de la deuxième étape de concertation (20 août 2018 – 28 octobre 2018)

La proposition de positionnement d'un équipement public mutualisant le centre social Alliances et Cultures, l'Accueil Jeunes de la Ville de Toulouse et le local de vie du Pôle Territorial Sud a suscité le débat dans le cadre de la deuxième étape de concertation.

D'une part, des copropriétaires de la résidence Azur se sont mobilisés contre le projet d'implantation du centre social et de l'accueil jeunes. Ces habitants craignent que cet équipement mutualisé génère des nuisances et une mauvaise occupation de l'espace public. Ils refusent qu'un bâtiment soit construit et qu'une placette de quartier soit aménagée, les éventuelles ombres portées et les flux piétons risquant selon eux de générer des nuisances. Ils proposent majoritairement que soit aménagé un parking et/ou un espace vert avec des jeux pour enfants, et que le centre social soit construit sur l'emprise du parking de l'école d'architecture ou sur le terrain des Castalides.

D'autre part, des habitants se sont mobilisés en faveur de l'implantation de l'équipement en centralité de quartier. Ils soulignent le rôle positif d'animation du quartier par cet équipement, notamment grâce aux services proposés par le centre social Alliances et Cultures.

Le déplacement de la halte-garderie dans la maison du 18 Chemin du Mirail est bien reçu par les habitants, l'équipement restant à proximité de son emplacement actuel et permettant de préserver le patrimoine bâti du quartier.

→ Réponses de Toulouse Métropole

Au terme de la concertation, la proposition de constituer une centralité de quartier autour de la construction d'un équipement public mutualisé centre social et de l'accueil jeunes est maintenue. Ce choix s'explique par plusieurs facteurs :

- La nécessité de toucher l'ensemble du quartier, et non pas seulement le secteur Vergers (qui profite aujourd'hui seul de ces équipements, trop éloignés des résidences du Sud) ;
- La volonté de maintenir la synergie entre ces équipements publics ;
- Les rôles d'animation et de contrôle de l'espace public, bénéfiques sur le plan de la sécurité, que pourront avoir ces équipements en cœur de quartier, face à l'école d'architecture et sur une nouvelle placette aménagée.

La collectivité s'engage à ce que le futur bâtiment ne dépasse pas la hauteur du centre commercial actuel (R+1). Sa conception s'attachera à réduire le risque de nuisances ponctuelles pour le voisinage. Les habitants seront associés au développement des projets de construction et d'aménagement de l'espace public.

3. Polarités, commerces et activités

Synthèse des observations recueillies lors de la première étape de concertation (26 mars – 19 août 2018)

Sur les démolitions : les démolitions prévues (Castalides et Centre commercial Maillol) sont très attendues des habitants.

Sur les commerces et professionnels de santé : des habitants ont exprimé le souhait d'une animation commerciale en cœur de quartier. D'autres ont considéré qu'une implantation sur l'avenue Bazerque serait suffisante. Les habitants s'accordent en revanche sur le besoin d'accueillir des professionnels de santé dans le quartier ou à proximité directe.

Parallèlement, les habitants ont pu s'exprimer sur la discordance entre leur sentiment d'appartenance à un territoire (« Vergers », « Vieilles Pradettes », « Bourliaguet »...) et le nom du quartier issu de la station de métro Mirail Université. L'identité de quartier constitue une véritable problématique, récurrente dans les échanges.

Plusieurs contributions ont porté sur les difficultés rencontrées par les commerçants de la dalle Mirail Université. Toutefois, ce secteur n'est pas intégré au périmètre de projet de renouvellement urbain. Cette question et les solutions qui peuvent être proposées font l'objet d'échanges spécifiques et réguliers entre les acteurs locaux et la collectivité.

Synthèse des observations recueillies lors de la deuxième étape de concertation (20 août 2018 – 28 octobre 2018)

Les participants ont rappelé la nécessité de favoriser l'implantation de professionnels de santé et invité à ce que le vieillissement de la population soit bien pris en compte dans le projet de renouvellement urbain, notamment dans le Sud du quartier.

→ Réponses de Toulouse Métropole

Le repositionnement d'équipements publics en centralité de quartier et le réaménagement des espaces publics contribuera à l'affirmation d'une identité de quartier souhaitée par les habitants.

L'étude de commercialité conduite en parallèle des études urbaines et de la concertation a conclu à l'absence de viabilité de commerces en centralité. Par conséquent et pour répondre à un besoin réel des habitants, deux solutions sont proposées :

- A court terme, selon la disponibilité de porteurs de projets, l'implantation d'une activité commerciale ponctuelle sur l'espace public (camion épicerie, AMAP, marché...) pour répondre à un besoin des habitants ;

- A moyen terme, la construction d'une petite polarité commerciale sur l'avenue Bazerque, par mutation des commerces existants. Ce positionnement permet aux commerces de bénéficier du flux routier tout en desservant les habitants de Mirail Université et de l'Est des Pradettes. Une vigilance particulière sera portée à la dimension de ces commerces, suffisante pour répondre aux besoins d'hyper-proximité mais sans pour autant générer une trop grande concurrence pour les commerces de la place des Pradettes.

Ce nouveau pôle commercial pourra accueillir des locaux pour permettre l'installation de professionnels de santé. Par ailleurs, le centre social Alliances et Cultures propose une offre d'activités à destination des adultes et des personnes plus âgées.

Il n'est pas prévu d'équipement spécifique senior dans le cadre du projet de renouvellement urbain ; toutefois, d'éventuels projets pourront être étudiés, et la construction de logements neufs contribuera à la mise en accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin et de manière plus globale, la reprise des espaces publics du quartier, dont le parc de la coulée verte, permettra de faciliter les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite.

4. Habitat

Synthèse des observations recueillies lors de la première étape de concertation (26 mars – 19 août 2018)

Sur les constructions de logements : les propositions n'ont suscité aucune opposition, notamment s'il s'agit de logements privés, dont certains pourront être accessibles aux habitants. A noter que les habitants de la résidence Papus Mirail craignent que leur cadre de vie soit dégradé dans les prochaines années (constructions au Sud, extension de l'école d'architecture).

Synthèse des observations recueillies lors de la deuxième étape de concertation (20 août 2018 – 28 octobre 2018)

Sur le plan de l'habitat, les habitants ont souligné l'importance de respecter la constructibilité proposée dans le projet de renouvellement urbain soumis à cette concertation.

→ *Réponses de Toulouse Métropole*

Le projet de renouvellement urbain permettra de constituer de nouveaux logements sur l'emprise des Castalides : un soin particulier sera porté aux hauteurs et à la variété des typologies (surface, statuts, public cible...) de logements proposés, afin de favoriser la mixité sociale dans le quartier et assurer la transition avec le bâti environnant.

Quelques maisons pourront également être construites au Nord du quartier.

Plusieurs résidences existantes feront l'objet de travaux de réhabilitation portés par les bailleurs. Des résidences seront également résidentialisées, afin de clarifier la distinction entre espaces publics et espaces privés, et accroître l'attractivité des logements et des pieds d'immeuble.

Les parkings publics seront rénovés dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

5. Espaces publics et paysages

Synthèse des observations recueillies lors de la première étape de concertation (26 mars – 19 août 2018)

L'intervention dans le Parc du Mirail est très attendue des habitants, qui comprennent toutefois bien que cette question relève de la compétence de l'Etat. Dans le cadre de la concertation, les échanges ont permis de souligner l'importance de la clarification des circulations piétonnes et de leur sécurisation (limitation de l'accès deux-roues motorisés et quads).

Synthèse des observations recueillies lors de la deuxième étape de concertation (20 août 2018 – 28 octobre 2018)

Les habitants du lotissement Lou Prat ont demandé à ce que les jardins partagés projetés dans le Parc du Mirail ne soient pas situés à proximité de leurs jardins privés comme indiqué sur les plans soumis à la concertation.

Les habitants du lotissement de la Coulée Verte ont quant à eux demandé à ce que le Parc de la Coulée Verte soit rénové (cheminements piétons, éclairage public) et sécurisé afin notamment d'éviter les traversées de deux roues motorisés.

→ Réponses de Toulouse Métropole

Un travail sera conduit en partenariat avec l'Université Jean Jaurès pour développer un projet de rénovation du Parc du Mirail. Les prescriptions formulées dans le cadre du projet de renouvellement urbain prennent en compte notamment les contributions des habitants du lotissement Lou Prat, en proposant des jardins partagés plus éloignés des habitations.

Dans la mesure du possible, il est proposé de limiter l'accès aux Parcs du Mirail et de la Coulée Verte aux seuls piétons et poussettes et d'interdire l'accès aux deux-roues (vélos compris, pour des raisons techniques) afin de préserver la sécurité des circulations au sein de l'espace vert et limiter les conflits d'usage. Un itinéraire de substitution via la voie verte aménagée sur la contre-allée fermée permettra l'accès facile en vélo depuis le métro.

A l'intérieur du quartier, les différents réaménagements projetés (voiries, cheminements piétons, espaces verts, parkings...) conduiront à l'abattage d'arbres, pour des raisons techniques : toutefois, un travail fin sera conduit pour éviter au maximum ces abattages, et, lorsque ceux-ci s'avèreront indispensables, des arbres seront replantés.

La libération du terrain des Vergers sur lequel sont actuellement positionnés les équipements publics vieillissants ou temporaires (14 Chemin du Mirail) permettra de créer un espace public d'hyper proximité : aire de jeux et city stade rénovés, création de jardins partagés ou de vergers, et de quelques emplacements de stationnement pour soulager le Nord du quartier.

6. Stationnement

Synthèse des observations recueillies lors de la première étape de concertation (26 mars – 19 août 2018)

De manière générale, les habitants craignent que les travaux conduisent à supprimer des places de stationnement.

Au Nord, il est demandé que de nouvelles places soient créées sur l'espace public pour désengorger le quartier.

En cœur de quartier, les utilisateurs du parking Azur ont exprimé leurs craintes quant à la liaison éventuelle avec le parking du Mirailhon.

Synthèse des observations recueillies lors de la deuxième étape de concertation (20 août 2018 – 28 octobre 2018)

Afin de compenser l'éventuelle disparition du parking de l'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse (ENSAT), des habitants ont proposé la création de places de stationnement supplémentaires sur l'espace public, en lieu et place de l'équipement public mutualisé.

→ Réponses de Toulouse Métropole

Dans le Nord du quartier, des aménagements seront conduits pour soulager la pression du secteur en matière de stationnement : création d'un petit parking, ouverture de l'impasse des Vergers, maintien d'un maximum de places longitudinales sur le Chemin du Mirail.

Au Sud du quartier, les parkings dégradés seront réaménagés.

L'éventuelle ouverture du parking du Mirailhon, du fait de l'inquiétude des habitants, n'est envisagée qu'en fin de projet et conditionnée au retour à un apaisement de ce secteur. En revanche, la limite du parking de l'impasse de l'Azur sera décalée vers le Sud afin de gagner des places de stationnement dans ce secteur qui souffre aujourd'hui de saturation.

Dans le cadre de ses travaux d'extension, l'ENSAT devra, conformément au Plan Local d'Urbanisme, reconstituer des places de stationnement sur sa propre parcelle.

E – Synthèse globale

Durant environ sept mois, la concertation préalable a permis aux habitants du quartier Mirail Université et aux personnes intéressées de prendre connaissance du projet de renouvellement urbain.

La concertation a été l'occasion d'un échange entre les habitants, la Métropole, et différents partenaires institutionnels.

Le projet est globalement bien reçu de la part des habitants, qui ont pu exprimer une forte attente ainsi qu'un attachement à leur quartier, auquel ils reconnaissent de véritables qualités résidentielles.

Les propositions et contributions ont été étudiées et nourrissent le projet, pour que celui-ci puisse répondre au mieux aux besoins de ce territoire. Une fois le bilan de cette concertation approuvé par le Conseil de la Métropole, le plan directeur du projet de renouvellement urbain sera actualisé et les études techniques seront conduites.

F - Annexes

- 1. Délibération d'ouverture de la concertation DEL 18-0163**
- 2. Avis au public - Concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain du quartier Mirail Université**
- 3. Avis au public - Concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain du quartier Mirail Université (mise à jour du dossier et des modalités)**
- 4. Certificats d'affichage Mairie de quartier Reynerie – Mirail Université**
- 5. Certificats d'affichage Toulouse Métropole**
- 6. Duplicata de la publication dans le Journal Toulousain – 15 mars 2018**
- 7. Duplicata de la publication dans le Journal Toulousain – 16 août 2018**
- 8. Procès-verbal des observations recueillies sur le registre dématérialisé « Je Participe »**
- 9. Duplicata des observations recueillies dans le registre déposé à la Mairie de Quartier Mirail Université**
- 10. Observations recueillies par d'autres biais**
- 11. Comptes-rendus des rencontres avec les habitants (avril - mai 2018)**
- 12. Support des rencontres avec les habitants (avril-mai 2018)**
- 13. Synthèse de la réunion publique du 24 septembre 2018**
- 14. Support de la réunion publique du 24 septembre 2018**
- 15. Dossier de concertation**